

# La justice du futur

Depuis ce lundi 19 novembre, l'Assemblée examine le projet de loi de réforme de la justice avant un vote solennel le 27 novembre. Retour sur un texte controversé.

**C**omme toutes les réformes, celle de la justice portée par Nicole Belloubet promet simplicité et efficacité. Comme tant de réformes, elle dessine un monde inversé où le réel et l'humain s'effacent derrière des machines et une vision comptable. Dans ce meilleur des mondes, tout est imaginé pour éviter le passage en audience devant un juge ou, pire, devant une juridiction collégiale. Anonymisation des décisions de justice, recours à la visioconférence, dépôt de plainte en ligne, incitation à la médiation : nombre de mesures ébauchent le visage d'une justice mécanique, automatisée, numérisée, dématérialisée. Concernant les médiations et les règlements à «l'amiable», le projet de loi prévoit qu'une personne ou entreprise pourra assurer «un service en ligne fournissant des prestations d'aide à la résolution amiable des différends». Il s'agira d'un algorithme qui, pour proposer une médiation sur un contentieux, analysera tous les cas anciens comparables afin d'estimer les probabilités de gagner ou d'être condamné, ainsi que la fourchette des indemnités ou les peines potentielles. L'algorithme conclura que dans 70 % ou 80 % des cas, la décision a été celle-ci et suggèrera donc la procédure de conciliation à suivre... Ou quand la justice prédictive rencontre la privatisation de la justice. Le garde des Sceaux a promis de «faire pleinement entrer la justice dans le XXIème siècle». On peut craindre que la promesse soit tenue.

## Maître Erick Boyadjian : «On désincarne la justice»

Maître Erick Boyadjian, vice-bâtonnier du barreau de Toulouse, dénonce une réforme qui éloigne le justiciable de la justice.

**L'une des critiques visant cette réforme est qu'elle créerait des «déserts judiciaires» et provoquerait un éloignement entre le justiciable et le juge. Partagez-vous ces craintes ?**

Oui, nous les partageons, à Toulouse comme dans les autres barreaux de France. Ce qui est annoncé comme une réforme rapprochant le justiciable de la justice éloigne en réalité le justiciable. D'une part à cause de la fracture numérique puisque toutes les populations ne sont pas égales sur le territoire vis-à-vis du numérique qui est un aspect de la loi. D'autre part, elle met en place des systèmes quasi automatisés comme par exemple la juridiction unique pour les injonctions de paiement, le recours obligatoire aux plateformes de résolution des litiges avant toute saisine sur le fond

des dossiers... On peut citer également la réforme scandaleuse de la révision des pensions alimentaires qui va être confiée à une puissance publique, à une autorité administrative, en l'occurrence le directeur de la CAF. Ce dernier va être juge et partie, fixer la révision des pensions. Il faudra ensuite saisir le juge des affaires familiales pour contester la décision de la CAF. Là encore, pour les gens les plus nécessiteux et les plus défavorisés, quel chemin de croix... Pour nous, cette réforme ne sert que les intérêts pécuniaires de l'État qui n'assume plus une fonction pourtant régalienn.

**Selon le ministère, la «transformation numérique» prévoit la création d'une procédure dématérialisée pour les petits litiges. Cela est censé simplifier**



**le parcours judiciaire des victimes, par exemple avec la plainte en ligne ou la constitution de partie civile par voie dématérialisée. Vous ne croyez pas à cette simplification ?**

On peut y croire pour les gens qui seront bien équipés, bien informés, qui n'auront pas de difficultés à saisir une juridiction en ligne, qui sauront choisir le bon formulaire, qui seront conseillés par un avocat par la suite... Je n'y crois pas pour les victimes qui devront attendre non plus trois mois mais six mois pour avoir le traitement de leur plainte en ligne. Je n'y crois pas par rapport aux oppositions d'injonctions de payer qui concernent les plus démunis et les plus faibles, ceux qui n'ont absolument pas les compétences que leur prêtent quelques élites au ministère de la Justice. Cette réforme est un pis-aller, un cache-misère masquant le manque criant de moyens de la justice depuis quarante ans et que l'on essaie de pallier par des réformes inappropriées ou qui ne sont pas une fin en soi.

**Le projet de loi prévoit la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance. L'argument est là encore de simplifier les démarches pour le justiciable.**

Les tribunaux d'instance sont des juridictions de proximité. Cela concerne les traitements du surendettement, les crédits à la consommation, les problèmes de voisinage... Ces dossiers ne sont pas forcément les plus passionnants, mais ils sont importants pour le citoyen lambda. Avec cette fusion, qui d'une certaine manière est déjà en partie en place puisqu'à Toulouse, par exemple, il nous manque déjà des magistrats au tribunal d'instance, il y a là aussi une distance encore plus importante entre le justiciable et le juge. On nous parle d'une justice incarnée, mais on la désincarne en faisant que le justiciable ne rencontre plus le juge, que le juge ne rencontre plus l'avocat et que la justice soit rendue sans les principaux intéressés.

**Le gouvernement avait annoncé vouloir associer les professions judiciaires à cette réforme. L'ont-elles été ?**

La mobilisation des avocats remonte déjà au mois d'avril. Après de nombreux jours et semaines de grève des avocats, la Chancellerie a souhaité qu'une concertation soit menée. Elle a mis à contribution de nombreux avocats qui ont travaillé des heures durant pour au final ne pas être écoutés. Nous étions

ainsi contre la spécialisation des cours et au moins cinq cours d'appel vont faire déjà l'objet de spécialisation. La Chancellerie manifeste tout le mépris qu'elle porte à une profession comme la nôtre qui est tout de même l'auxiliaire de justice par excellence.

**Avec cette réforme, certains avocats déplorant un recul des droits de la défense. Quels droits vous semblent menacés ?**

Il y a par exemple la systématisation de l'intervention du Parquet en remplacement du juge d'instruction. Le Parquet est de plus en plus omnipotent bien qu'il ne soit pas reconnu au niveau européen comme une autorité indépendante de justice. Les droits de la défense sont manifestement bafoués, mais sur le volet pénal, le gouvernement n'a jamais voulu entendre nos revendications. Il agit en fonction de ce que souhaite l'opinion publique, c'est-à-dire une justice répressive qui ne s'occupe pas de réinsertion. Les avocats ne sont évidemment pas opposés à la réponse pénale, il faut une sanction juste et qui permette aussi à celui qui est sanctionné de se réinsérer. Or, on nous propose 7000 places de prison supplémentaires sans réfléchir à des peines alternatives ou à de vraies mesures d'accompagnement. Le gouvernement ferait bien d'observer comment cela se passe dans d'autres pays d'Europe.

**Vous évoquez les moyens. Le gouvernement s'enorgueillit d'une augmentation du budget du ministère de la justice de 1,6 milliard d'euros entre 2017 et 2022, soit une hausse de 24 %. Ces chiffres vous semblent trompeurs ?**

Totalement puisqu'ils incluent le coût de la construction de ces nouvelles prisons. Or, cela ne relève pas du ministère de la Justice. L'organisation de la justice repose par exemple sur le recrutement de magistrats supplémentaires, sur le fait de mettre des outils numériques à la disposition des citoyens... C'est cela la vraie mission de la justice, pas construire des prisons.

*Propos recueillis par Christian Authier*

## Lancement de la Chaire Unesco Bernard Maris

Sciences Po Toulouse accueille la chaire internationale promouvant un économie ouverte sur la société.

Inaugurée à Paris le 8 janvier 2016, la Chaire Unesco Bernard Maris «Économie et Sociétés», où elle fonctionne comme un lieu d'animation citoyenne et d'action éducative, possède désormais son antenne toulousaine au sein de l'IEP de Toulouse et une journée de lancement aura lieu le 29 novembre à l'Espace Santé CPAM lors d'un forum international. À l'occasion de la présentation à la presse, en présence de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, et de Georges Méric, président du Conseil départemental de Haute-Garonne, tous deux partenaires du projet, Olivier Brossard, directeur de Sciences

Po Toulouse, a précisé la vocation et le fonctionnement de cette chaire. Elle a pour but de développer une autre idée de l'économie, une économie ancrée dans les sciences humaines et sociales et de promouvoir une économie citoyenne aussi bien à travers la recherche scientifique, l'enseignement et l'animation. Au sein de Sciences Po Toulouse, elle organisera donc des recherches, des études et des débats autour de thèmes comme le développement régional et l'innovation, les mutations technologiques, la transition écologique... Son pilotage administratif sera assuré par Olivier Brossard, profes-

seur d'économie et directeur de l'IEP, tandis que Jérôme Vicente, professeur d'économie et Directeur du département de la recherche, du doctorat et de la valorisation de l'Université fédérale de Toulouse, assurera l'animation scientifique avec Ron Boschma, titulaire de la chaire à Toulouse pour les trois premières années. La présence de ce chercheur néerlandais de haut rang devrait contribuer au rayonnement international de la chaire. Pour Sciences Po Toulouse, accueillir et s'associer à la Chaire Unesco Bernard Maris était une évidence tant le souvenir de l'économiste, journaliste et

écrivain né à Toulouse est présent dans les murs de l'institution dont il fut diplômé avant d'y enseigner l'économie durant de nombreuses années. Georges Méric a justifié le soutien du Conseil départemental pour «des raisons essentiellement politiques», déplorant une société sous l'emprise de la marchandisation, du profit immédiat, mais aussi des replis identitaires ou communautaristes. Perpétuer «l'héritage» de Maris économiste et citoyen a



effectivement un sens. Quant à Carole Delga, ancienne diplômée de l'IEP, elle a salué dans ce projet la synergie entre la Région, le Département et Sciences Po : «C'est un pack que nous formons pour Bernard Maris.»

C.A.